

rencontre
aqueduc Coteau Marcil
Aide financière

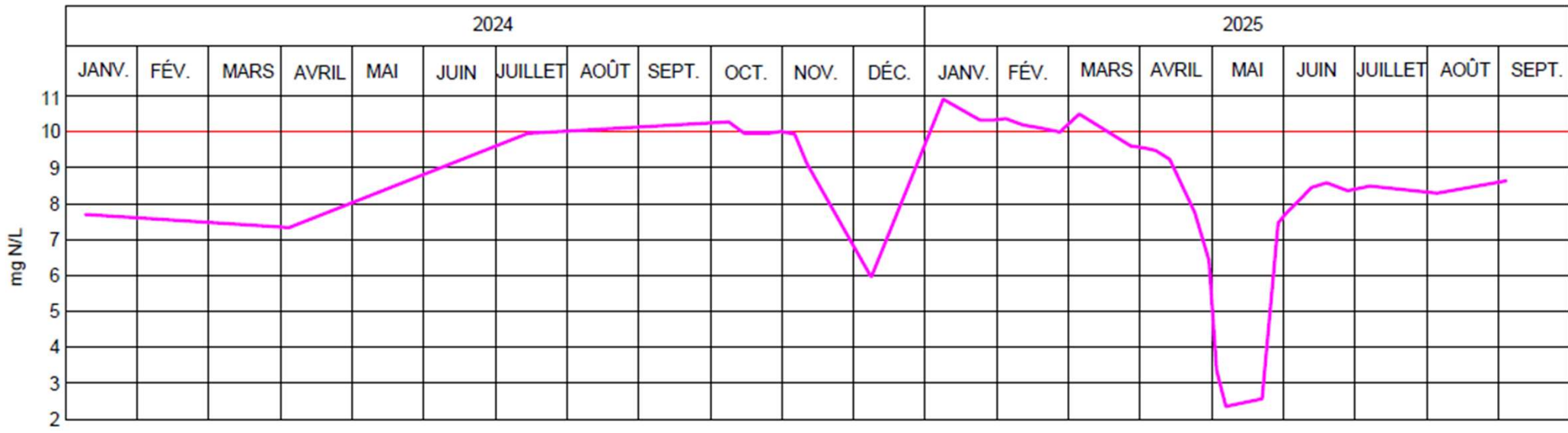


- 
- 
1. Résultats des analyses hebdomadaires
 2. Politique d'aide à l'installation d'un système de traitement résidentiel
 3. Suivi de l'avancement projet de remplacement de la source



Résultats d'analyses hebdomadaires

COURBE DES CONCENTRATIONS DE NITRITES / NITRATES
JANVIER 2024 À SEPTEMBRE 2025



Politique d'aide à l'installation d'un système de traitement résidentiel

OBJECTIF DU PROGRAMME

En vertu des pouvoirs conférés au conseil municipal par la *Loi sur les compétences municipales*, afin de réduire les inconvénients causés par l'avis de non-consommation d'eau sur le réseau d'aqueduc du Coteau Marcil, le conseil peut accorder une aide financière à toute personne déposant une demande visant à mettre en place un système de traitement résidentiel aux points d'utilisation sur le territoire de la municipalité d'Albanel.

Politique d'aide à l'installation d'un système de traitement résidentiel

ADMISSIBILITÉ

Toute demande visant une personne ou une famille qui se trouve dans le groupe des personnes vulnérables.

Groupes vulnérables :

- a) Nourrissons de moins d'un an;
- b) Enfants de 12 ans et moins;
- c) Femmes enceintes;
- d) Personnes atteintes de carence génétique en glucose-6-phosphate déshydrogénase ou en méthémoglobine-réductase;

Politique d'aide à l'installation d'un système de traitement résidentiel

MODALITÉ D'ATTRIBUTION

- Le citoyen ou la citoyenne doit se procurer le formulaire de demande directement sur le site Internet ou à la mairie de la municipalité au 341, rue de l'Église;
- Le citoyen ou la citoyenne doit remplir et déposer le formulaire de demande au bureau de la municipalité au 341, rue de l'Église;
- La direction générale s'assure de la conformité des informations et transmet son rapport au comité d'aide pour que ce dernier puisse faire ses recommandations au conseil municipal.

LES CRITÈRES RETENUS PAR LE COMITÉ SONT :

- La résidence doit être alimentée par le réseau d'aqueduc du Coteau-Marcil;
- L'installation est prévue à la résidence principale du demandeur;
- Le dossier de l'unité d'évaluation visée par la demande ne doit afficher aucun arrérage de taxes municipales pour être éligible à l'aide financière;
- La présence permanente d'une personne enceinte dans la résidence;
- La présence permanente d'un nourrisson de moins d'un an dans la résidence;
- La présence permanente d'un ou plusieurs enfants de 12 ans et moins;
- La présence permanente d'une personne atteinte de G6PD;

Des pièces justificatives pourraient être demandées pour l'analyse du dossier

Politique d'aide à l'installation d'un système de traitement résidentiel

Montant maximum versé par demande est l'un des 2 montants suivants :

- Le montant total de la facture incluant la fourniture du système, l'installation et les taxes;
- Montant maximal de 2 000 \$.

Modalités de paiement

Le paiement de l'aide financière accordée est prévu en un seul versement suivant la mise en service de l'appareil et sera versé par chèque au nom du demandeur. Pour obtenir le paiement final le demandeur doit fournir :

- Une copie de la facture d'acquisition du système;
- Une attestation de conformité d'installation d'un installateur accrédité.

Politique d'aide à l'installation d'un système de traitement résidentiel



Le programme d'aide à l'installation d'un système de traitement d'eau au point d'utilisation prendra fin le 30 novembre 2025.

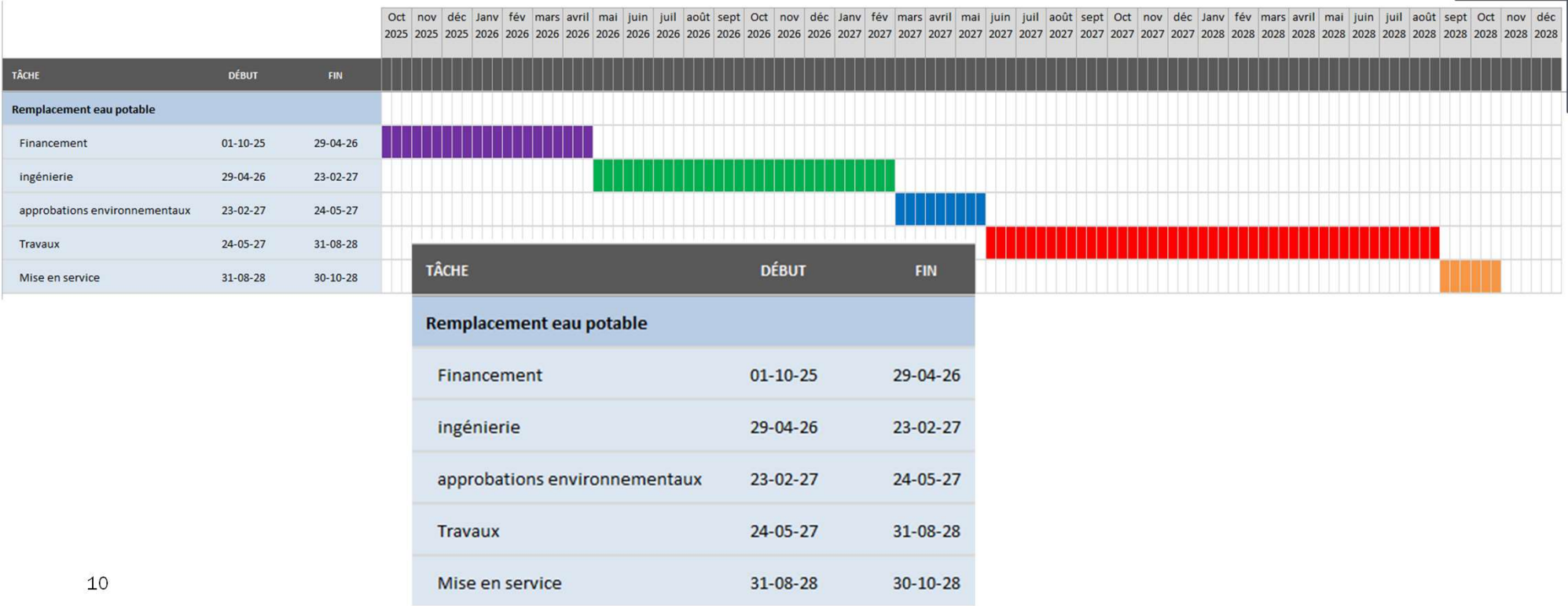
Suivi de l'avancement projet de remplacement de la source



Projet projeté :

- Nouvelle source d'eau potable à partir du réseau de la ville de Dolbeau-Mistassini;
- Cheminement de la conduite le long de la route 169 à partir de la route Charles-Albanel;
- Nouveau bâtiment prévu au point de branchement (au Coteau-Marcil);
- Poste de surpression et réservoir tampon
- Coût estimé du projet à 2 400 000\$

Suivi de l'avancement projet de remplacement de la source





Questions?
